

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

22 mars 2013

---

ELECTION DES CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX, DES CONSEILLERS MUNICIPAUX,  
DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES ET MODIFICATION DU CALENDRIER  
ÉLECTORAL - (N° 828)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N° 342

présenté par  
M. Breton

-----

**ARTICLE 18**

À la fin de l'alinéa 2, substituer au nombre :

« 20 000 »

le nombre :

« 2 000 ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de coordination.

Il propose de fixer le seuil de scrutin de liste à deux tours pour les communes de plus de 2000 habitants (seuil INSEE de la commune rurale).